

Bertrix, le 23 novembre 2018

Concerne : dépôt d'un point à l'ordre du jour du Conseil du 29 novembre 2018

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter un point à l'ordre du jour du Conseil du 25 octobre 2018 :

- Demande de mise à l'agenda des travaux la sécurisation des abords des écoles de la Commune, conformément au Plan Intercommunal de Mobilité adopté en 2011.

Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ce point.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,  
Jean-Pierre GRAISSE

## **Demande de mise à l'agenda des travaux la sécurisation des abords des écoles de la Commune, conformément au Plan Intercommunal de Mobilité adopté en 2011**

En 2011, le Conseil communal unanime adoptait le plan intercommunal de mobilité pour les communes de Bertrix, Paliseul et Herbeumont.

Parmi les multiples recommandations, ce plan nous proposait une série de fiches action pour chacune des écoles de la Commune.

Parmi les propositions les plus fréquemment effectuées, nous pointerons :

- la pose de potelets ou de barrières le long des trottoirs pour empêcher le stationnement illicite,
- l'aménagement de dépose-minute ;
- l'élargissement de zones 30 ;
- la réalisation ou le déplacement de passages pour piétons ;
- le rétrécissement de carrefours ;
- l'aménagement de trottoirs ;
- la mise en place de stationnements alternés ;
- l'aménagement de plateaux ;
- le changement de revêtements.

A ce jour, de nombreux abords d'écoles restent dangereux, notamment par manque d'aménagements.

A quoi bon financer une étude si celle-ci ne débouche sur aucune réalisation concrète ?

**Le Collège peut-il dès lors s'engager à mettre en œuvre sans trop attendre les recommandations du bureau « Agora » de 2011 dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour nos enfants ?**

**Cugnon Morteihan**



**Rossart**



**Assenois**



**Orgeo**



**Nevraumont**



**Jehonville**



**Auby**



